

LES BREVETS

DEMANDE DE RENVOI AU COMITÉ DU RAPPORT ANNUEL DE LA CANADIAN PATENT AND DEVELOPMENT LIMITED

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au président du Conseil du Trésor. Le 30 mai, je lui ai demandé s'il comptait soumettre le rapport annuel de la Canadian Patent and Development Limited au comité compétent pour étude. Il m'a répondu qu'il aimerait tout d'abord en discuter avec le président du Conseil privé. Il l'a peut-être fait. Il pourrait peut-être nous dire maintenant s'il permettra que ce rapport annuel soit soumis au comité.

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, j'ai écrit au député une lettre qu'il n'a probablement pas encore reçue ou eu la chance de lire.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Les Postes encore une fois!

M. Drury: Les procédures proposées dans la lettre s'avèreront probablement plus satisfaisantes, je pense.

* * *

L'AGRICULTURE

LA HAUSSE DES FRAIS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES—DEMANDE D'ENQUÊTE PAR LA COMMISSION DE RÉVISION DES PRIX

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture, elle fait suite aux questions sur la hausse des prix des denrées alimentaires. Compte tenu de ces augmentations et étant donné que dans les trois premiers mois de l'année les frais de production se sont accrus de 6.1 p. 100, le ministre s'engagerait-il à demander à la Commission de révision des prix d'enquêter sur cette hausse?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Je suis absolument convaincu que les représentants des cultivateurs au sein de la Commission sauront veiller à ce qu'elle le fasse.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA SAISIE DE TABLEAUX ET DU FILM «LE DERNIER TANGO À PARIS» PAR LA POLICE—L'OPPORTUNITÉ D'UNE MODIFICATION DU CODE CRIMINEL

M. Ron Atkey (St. Paul's): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au ministre de la Justice. Étant donné la saisie injustifiée par la police la semaine dernière de deux peintures et d'une gravure d'artistes bien connus exposées dans une galerie régulière de Toronto, la saisie antérieure par la police du Manitoba du film intitulé «Le dernier tango à Paris» et l'usage accru du pouvoir arbitraire de saisie par les forces de la police au Canada, le ministre songe-t-il à présenter une modification au Code criminel, afin de restreindre l'activité policière de ce genre

Questions orales

et de redonner aux tribunaux le pouvoir de juger les présumés cas d'obscénité, comme il se doit?

Des voix: Bravo!

● (1500)

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la question de l'obscénité dans le droit est une des choses examinées par la Commission de réforme du droit. Je voudrais toutefois dire que je n'accepte pas certains adjectifs utilisés par le député, surtout le mot «arbitraire», qu'il emploie pour qualifier l'application du droit actuel à l'obscénité dans le Code criminel, notion introduite lorsque son parti a formé le gouvernement.

M. Atkey: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député pourra poser une question supplémentaire, puis je donnerai la parole au chef de l'opposition. Nous passerons ensuite à l'ordre du jour.

M. Atkey: L'attitude du ministre est-elle la suivante; on n'apportera aucune modification en ce sens au Code criminel, à moins d'avoir un rapport officiel de la Commission de réforme du droit?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, après avoir renvoyé une question comme celle-ci à la Commission de réforme du droit, je n'adopterais normalement pas une attitude qui lie absolument le gouvernement; nous préférons attendre le rapport définitif de la Commission.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA PUBLICATION DES DIRECTIVES EN MATIÈRE DE BILINGUISME—DEMANDE D'EXPLICATIONS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au président du Conseil du Trésor qui a dit le 14 décembre qu'après certaines discussions on enverrait aux ministères des directives quant à l'application de ces lignes directrices. Comme le 12 avril, à propos de la résolution concernant le bilinguisme parrainée par le premier ministre, il a déclaré que les directives à l'intention de ministères seraient déposées à la Chambre, le président du Conseil du Trésor nous dirait-il pourquoï elles ne l'ont pas été?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, il a été prévu qu'elles seraient présentées une fois imprimées et prêtes à être envoyées à tous les ministères concernés, et il en sera ainsi.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.